

Gestion du capital

Structure du capital réglementaire et ratios en fin d'exercice

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
Capital de catégorie 1			
Bénéfices non répartis	8 518 \$	8 292 \$	9 203 \$
Gain ou perte de change	(130)	418	450
Actions ordinaires	3 179	2 846	2 259
Actions privilégiées admissibles	1 535	1 328	1 492
Surplus d'apport	9	–	–
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	1 250	1 119	1 272
Moins : écart d'acquisition et actifs incorporels excédant la limite de 5 %	(3 035)	(4 213)	(4 041)
Total du capital de catégorie 1	11 326	9 790	10 635
Capital de catégorie 2			
Effets et débiteurs subordonnés	5 887	4 343	4 892
Actions privilégiées admissibles et part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	–	157	–
Provision globale générale pour pertes sur créances incluse dans le capital	947	1 056	1 112
Moins : amortissement des effets et débiteurs subordonnés	(241)	(357)	(545)
Total du capital de catégorie 2	6 593	5 199	5 459
Placement dans des filiales non consolidées / intérêts de groupe financier	919	870	697
Protection de premier niveau	145	159	288
Total du capital réglementaire	16 855 \$	13 960 \$	15 109 \$
Ratios de capital			
Par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques			
Capital de catégorie 1	10,5 %	8,1 %	8,4 %
Total du capital réglementaire	15,6	11,6	11,9
Ratio de l'actif par rapport au capital ¹	15,2	18,9	18,3

¹ Total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que les lettres de crédit et les garanties, moins les placements dans des sociétés associées, l'écart d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total du capital réglementaire.

Nos objectifs

Nous voulons conserver des capitaux suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en offrant un rendement satisfaisant aux porteurs d'actions ordinaires.

Nos objectifs sont les suivants :

- posséder, par rapport aux autres institutions financières, une structure du capital appropriée selon la définition des organismes de réglementation pertinents;
- maintenir des cotes élevées;
- veiller à avoir en main ou à pouvoir obtenir rapidement, à un coût raisonnable, des capitaux suffisants et appropriés;
- obtenir le coût global le plus bas pour le capital, tout en préservant une composition appropriée d'éléments du capital;
- fournir un rendement satisfaisant aux porteurs d'actions ordinaires.

Sources des capitaux

Nos capitaux proviennent principalement des porteurs d'actions ordinaires. D'autres sources de financement proviennent de nos porteurs d'actions privilégiées et de titres de créance subordonnés.

Responsables de la gestion de notre capital

Les Finances gèrent le capital de la Banque et ont la responsabilité de le recueillir, de le maintenir et de le rembourser. Le conseil d'administration supervise la gestion du capital.

Capital économique

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital requis pour couvrir les pertes imprévues découlant des risques de marché, de crédit et d'exploitation. Connue sous le nom de capital économique, cette mesure est différente du capital réglementaire puisqu'elle s'applique aussi bien aux produits de dépôts qu'aux produits d'actifs, ainsi qu'aux risques d'exploitation, de crédit et de marché. Le capital réglementaire est établi par réglementation par le surintendant des institutions financières du Canada (se référer à la rubrique suivante).

Selon le cadre de mesure de la Banque, le capital économique sert à couvrir les pertes imprévues. Nous considérons que les pertes prévues font partie des coûts liés à la conduite des affaires et sont comprises dans l'établissement du prix des produits.

Le capital économique est suffisant pour absorber la perte qui découlerait du scénario le plus défavorable, à des niveaux comparables à une norme de cote de crédit AA. Contrairement aux mesures des agences de notation et du capital réglementaire, le capital économique désigne uniquement le capital en actions ordinaires. Étant donné que les pertes sont portées à l'état consolidé des résultats, la Banque s'assure de disposer d'un avoir en actions ordinaires suffisant pour absorber la perte du scénario le plus défavorable.

La Banque fonde ses décisions d'affaires sur le rendement du capital économique, tout en s'assurant que, dans l'ensemble, elle dispose du capital suffisant pour répondre aux exigences des organismes de réglementation et des agences de notation.

Capital réglementaire

Capital de catégorie 1

Les bénéfices non répartis, comme rajustés pour tenir compte du gain ou de la perte de change, ont diminué de 322 millions de dollars au cours de l'exercice. L'incidence défavorable de ces rajustements de change sur les bénéfices non répartis a été de 548 millions de dollars. Par contre, l'incidence des rajustements de change sur nos actifs a été favorable pour nos ratios de capital. Nous avons réuni 333 millions de dollars en actions ordinaires, dont 286 millions de dollars au moyen du régime de réinvestissement des dividendes. En outre, au cours de l'exercice, nous avons racheté 225 millions de dollars US et 150 millions de dollars d'actions privilégiées et nous avons émis 550 millions de dollars d'actions privilégiées.

Au cours de l'exercice 2003, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels nets (au-dessus de 5 % du capital brut de catégorie 1), déduits du capital conformément à la réglementation, ont diminué de 1 178 millions de dollars par suite de la constatation d'une dépréciation de 624 millions de dollars de l'écart d'acquisition et de l'amortissement de 491 millions de dollars des actifs incorporels, déduction faite des impôts et taxes. Le gain ou la perte de change a eu une incidence favorable sur ce repli, contrebalancé en partie par l'ajout des actifs incorporels de 126 millions de dollars découlant de l'acquisition des succursales de la Banque Laurentienne.

Capital de catégorie 2

Les mesures prises pour gérer notre capital durant l'exercice comprennent l'échéance de 75 millions de dollars US et de 100 millions de dollars de débentures et l'émission, à titre de remplacement, de 1,9 milliard de dollars d'effets subordonnés à moyen terme. Les augmentations du capital de catégorie 2, ajoutées au niveau plus élevé du capital de catégorie 1 et à la diminution de l'actif, ont permis une amélioration du ratio actif/capital comme présenté de la Banque. De plus amples renseignements sont donnés aux notes 10 à 12 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque.

Dividendes

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, la Banque a haussé à 0,32 \$ par action son dividende trimestriel, ce qui est conforme à l'objectif de 35 % à 45 % pour le ratio de distribution. La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux règlements du surintendant des institutions financières du Canada. De plus amples renseignements se trouvent à la note 12 afférente aux états financiers consolidés de la Banque.

Cotes

En décembre 2002, Standard & Poor's (S&P) annonçait qu'elle révisait à la baisse la cote des titres de créance de premier rang de la Banque de AA- à A+. S&P attribuait cette décision à la baisse de la rentabilité et des niveaux de capitaux, de même qu'à la détérioration de la qualité du crédit. En février 2003, Moody's Investors Service modifiait de négatives à stables ses perspectives quant à la cote Aa3 des titres de créance de premier rang de la Banque. La confirmation de notre cote par Moody's ainsi que le profil de risque moins élevé de nos entreprises sensibles aux cotations ont atténué considérablement l'incidence des nouvelles cotes sur nos résultats au cours de l'exercice.

Ratios de capital

À propos des ratios de capital

Les ratios de capital permettent de mesurer la santé et la flexibilité financières.

Le Bureau de surintendant des institutions financières Canada (BSIF) définit deux principaux ratios pour voir si le capital est suffisant : le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio du total du capital. Le BSIF établit des niveaux cibles pour les banques canadiennes :

- Le ratio du capital de catégorie 1 est défini comme le capital de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 7 % pour leur capital de catégorie 1.
- Le ratio du total du capital est défini comme le total du capital réglementaire divisé par l'actif pondéré en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 10 % pour leur total du capital.

Le 31 octobre 2003, notre ratio de capital de catégorie 1 et notre ratio du total du capital s'établissaient respectivement à 10,5 % et à 15,6 %, contre 8,1 % et 11,6 % le 31 octobre 2002. Les principaux facteurs soutenant ces augmentations d'un exercice à l'autre ont été l'amélioration de nos revenus en 2003 et la gestion habile de la croissance de notre actif pondéré en fonction des risques qui a consisté principalement à réduire notre portefeuille de prêts secondaires. Par conséquent, nous avons surpassé notre objectif à moyen terme de 9 % à 9,5 % pour le capital de catégorie 1.

Le BSIF mesure la suffisance du capital des banques canadiennes d'après ses lignes directrices sur l'établissement du capital rajusté en fonction des risques, de l'actif pondéré en fonction des risques et des engagements hors bilan. Cette démarche repose sur le cadre approuvé de la Banque des Règlements Internationaux visant à atteindre une mesure plus uniforme de la suffisance du capital et à établir des normes pour les banques engagées dans des activités internationales.

Actif pondéré en fonction des risques

L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant les pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF aux instruments financiers au bilan et hors bilan, selon le risque de crédit de la contrepartie. L'actif pondéré en fonction des risques comprend également un montant pour notre exposition au risque de marché liée à notre portefeuille de négociation.

Le total de l'actif pondéré en fonction des risques a fléchi de 12 milliards de dollars ou de 10 % en 2003. Ce repli est attribuable à notre gestion continue de l'actif pondéré en fonction des risques dans toutes nos entreprises, ainsi qu'à la conversion de nos actifs en monnaie étrangère au taux de change plus élevé du dollar canadien.

Nous révisons les engagements au bilan et hors bilan lorsque nous évaluons les risques.

Voir Gestion des risques **page 33** et Ententes hors bilan **page 15**.

Modifications de conventions comptables proposées

Une note d'orientation concernant la comptabilité est proposée au sujet de la consolidation des entités à détenteurs de droits variables et elle pourrait obliger la Banque à consolider des actifs additionnels sur son bilan. L'entrée en vigueur de cette nouvelle note est actuellement prévue pour l'exercice 2005. De plus amples renseignements sont donnés à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Les modifications comptables proposées dans le chapitre 3860 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, si elles sont mises en œuvre dans leur forme actuelle, pourraient avoir comme incidence de reclasser à titre de passifs les actions privilégiées de la Banque ainsi que le capital innovateur de catégorie 1. Un tel reclassement comptable pourrait entraîner l'exclusion des actions privilégiées et des instruments innovateurs de la Banque aux fins du capital réglementaire. Si le surintendant des institutions financières du Canada n'instaure pas une règle de droit acquis pour les instruments de capitaux propres existants, ces modifications pourraient avoir une incidence importante sur les ratios de capital de la Banque.

Accord révisé sur les fonds propres

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, soumis à une consultation, afin de remplacer celui qui avait été instauré en 1988 et modifié en 1996. Les principes fondamentaux du nouvel accord visent à s'appliquer aux banques présentant divers degrés de complexité et de technicité. L'accord proposé permettra aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de la méthode qu'elles emploient pour mesurer, gérer et atténuer les risques. Le nouveau cadre offre un éventail de méthodes, allant de la plus simple à la plus complexe, pour mesurer le risque de crédit et le risque d'exploitation. Une mesure plus évoluée des risques pourrait entraîner un rapprochement plus étroit du capital réglementaire et du capital économique.

Se voyant offrir une approche souple comme méthode de mesure, chaque banque pourra adopter, sous réserve d'un examen par les organismes de réglementation, l'approche qui convient le mieux à son degré de technicité et à son profil de risque. Le cadre vise à favoriser les banques ayant une gestion des risques plus rigoureuse et plus précise en réduisant le capital réglementaire requis en vertu d'une approche moins stricte et plus complexe. Bien que l'objectif général du Nouvel accord ne vise ni à augmenter ni à diminuer le niveau global des fonds propres dans le système, certaines institutions financières verront leur capital réglementaire augmenter, tandis que d'autres le verront diminuer, selon l'approche qu'elles emploieront et leur propre profil de risque.

La Banque a préparé des plans de projet afin de recueillir, analyser et présenter les données nécessaires et est en bonne voie de respecter les exigences du Nouvel accord. Pour les banques canadiennes, la mise en œuvre pro forma du Nouvel accord est prévue pour l'exercice 2006, et la mise en œuvre officielle pour 2007.

Actif pondéré en fonction des risques en fin d'exercice

(en millions de dollars)	2003		2002		2001
	Solde	Solde pondéré en fonction des risques	Solde	Solde pondéré en fonction des risques	Solde pondéré en fonction des risques
Actif au bilan					
Liquidités	7 719 \$	1 344 \$	6 538 \$	1 108 \$	991 \$
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	17 475	235	13 060	282	324
Valeurs mobilières	79 665	3 686	82 197	6 247	6 946
Prêts (montant net)	118 058	59 273	122 627	63 965	66 514
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 645	6 400	7 719	7 066	8 246
Autres actifs	43 970	5 885	45 899	6 288	6 342
Total de l'actif au bilan	273 532 \$	76 823 \$	278 040 \$	84 956 \$	287 838 \$
Actif hors bilan					
Instruments de crédit		10 937		14 559	18 350
Instruments financiers dérivés		5 987		6 259	6 373
Total de l'actif hors bilan		16 924		20 818	24 723
Total de l'équivalent de l'actif pondéré en fonction des risques – risque de crédit		93 747		105 774	114 086
– risque de marché		14 470		14 859	13 032
Total de l'actif pondéré en fonction des risques		108 217 \$		120 633 \$	127 118 \$